



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

04 mars 2026

RETOUR DES OPÉRATIONS ANNUELLES EN DÉCHÈTERIE

La Communauté de communes Ardenne rives de Meuse, en partenariat avec VALODEA (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais) et l'association LEDA, organise au printemps 2026 deux opérations en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets :

- Retour du compost en déchèterie ;
- Broyage en déchèterie.

Ces actions s'inscrivent dans la politique environnementale du territoire visant à encourager les pratiques durables et le recyclage des déchets organiques.

OPÉRATION «RETOUR DU COMPOST EN DÉCHÈTERIE »

Du mardi 31 mars au samedi 25 avril 2026 inclus, les habitants du territoire pourront venir récupérer gratuitement du compost dans les déchèteries de :

- Revin ;
- Vireux-Molhain.

Cette opération, organisée par VALODEA, permet de restituer aux usagers un compost issu du traitement des déchets verts collectés localement.

Afin d'assurer une distribution équitable :

- La quantité sera limitée à 100 litres maximum par semaine et par usager ;
- Un contenant de 25 litres sera mis à disposition sur place pour faciliter la distribution et le contrôle des volumes.

Cette initiative encourage le retour au sol de la matière organique et favorise le jardinage responsable.

OPÉRATION «BROYAGE EN DÉCHÈTERIE »

La Communauté de communes et l'association LEDA mettent également en place une opération de broyage au sein des déchèteries communautaires :

- Déchèterie de Vireux-Molhain : mardis 7 et 28 avril 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Déchèterie de Givet : mardis 7 et 28 avril 2026, de 13h30 à 17h00 ;
- Déchèterie de Haybes : mercredis 8 et 29 avril 2026, de 13h30 à 17h00 ;
- Déchèterie de Revin : jeudis 9 et 30 avril 2026, de 13h30 à 17h00.

Une session supplémentaire se tiendra sur le site de broyage de l'association LEDA (serre de Vireux-Molhain, rue Pasteur) le mardi 5 mai 2026, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

04 mars 2026

Les habitants pourront y déposer leurs déchets verts à broyer (branchages de taille classique, hors épicéa). Ils auront la possibilité de repartir gratuitement avec le broyat pour un usage personnel au jardin. À défaut, le broyat sera conservé par l'association.

UN GESTE CONCRET POUR L'ENVIRONNEMENT

Le broyat peut être valorisé en paillage ou en amendement organique, à condition que les végétaux soient sains. Il contribue à :

- limiter la pousse des herbes indésirables ;
- préserver l'humidité des sol ;
- réduire le ruissellement ;
- protéger les plantations contre certains ravageurs.

Ces deux opérations participent activement à la réduction des déchets, à l'économie circulaire et à la sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques environnementales.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tout complément d'information, les habitants peuvent contacter le Service Environnement au **03 24 40 81 47** ou leur écrire : <https://ccarm.fr/sve/>

Contact presse

M^{me} Laurie BACHELARD
Chargée de Communication, Marketing et Multimédias
Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse
06.84.07.63.90 cab@ardennerivesdemeuse.com

